

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 13 novembre 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Gilles Deshaies
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-11-280 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2017-11-281 Adoption de l'ordre du jour du 13 novembre 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 13 novembre 2017
Résolution: Lecture et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

- Dépôt : Rapport des élections municipales 2017
- Dépôt : Rapport des dépenses des candidats, DGEQ
- Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires
- Résolution : Nomination d'un pro-maire
- Information : Dépôt du rôle d'évaluation
- Résolution : Formation aux élus municipaux
- Résolution : Formation Projet de loi 122
- Résolution : Banque prépayée PG Solutions
- Résolution : Nomination d'un délégué pour oriflammes
- Résolution : Demande de don Nez rouge
- Résolution : Souper des bénévoles

Sécurité publique

- Avis de motion : Adoption du règlement 231-2017 amendant le règlement 200-2012
- Suivi : Rencontre sécurité incendie
- Suivi : Patrouille nautique
- Informations : Patrouille nautique – Jeux du Québec 2018
- Demande de contribution : Association des riverains Secteur sud (bouées)

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

- Nomination d'un élu au Comité Consultatif en urbanisme (CCU)
- Résolution : Patrimoine bâti
- Informations : modification règlements d'urbanisme
- Inspecteur responsable de l'émission des permis
- Suivi : Conformité des installations septiques

Voirie

- Réclamation subvention du député provincial

- Subvention additionnelle du Ministère des Transports (MTQ)

Loisirs et culture

- Nomination d'un élu au Comité de la bibliothèque
- Demande de don : Noël des enfants

Résolution : Paiement des comptes du 3 octobre au 13 novembre 2017

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2017-11-282 Lecture et adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-11-283 Dépôt : Rapport des élections municipales 2017

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer que le rapport des élections municipales 2017 soit déposé au conseil municipal.

Adoptée.

Rapport des élections 2017

Tous les sièges du conseil municipal étaient en élection en 2017. La fin de la mise en candidature était fixée au 6 octobre 2017. A cette date, cinq postes furent comblés sans qu'un scrutin soit nécessaire, soit :

Au poste de Maire :	M. Daniel Talbot
Conseiller siège numéro 1 :	M. Jean-François Roy
Conseiller siège numéro 2 :	M. Paul Audet
Conseiller siège numéro 4 :	M. Martin Bussièrès
Conseiller siège numéro 6 :	M. Gaétan Lapointe

Les cinq élus précités furent proclamés élus par acclamation le 6 octobre 2017 et assermentés dans les délais légaux.

Au siège de conseiller numéro 3, un scrutin a été requis, suite au dépôt de la candidature de Mme Jacqueline Demers et de M. Gilles Gagnon.

Au siège de conseiller numéro 5, un scrutin a été requis, suite au dépôt de la candidature de M. Gilles Deshaies et de Mme Manon Roy.

Le scrutin a eu lieu le 5 novembre 2017.

402 personnes étaient inscrites sur la liste électorale, dont 70 personnes qui ont demandé d'être inscrites au vote par correspondance.

259 personnes ont voté, soit 64,42% des personnes inscrites sur la liste électorale.

Pour le siège de conseiller numéro 3

Résultat : 149 votes pour Mme Jacqueline Demers
104 votes pour M. Gilles Gagnon
5 bulletins rejetés

Ayant obtenu la majorité des voix, Mme Jacqueline Demers a été proclamée élue et assermentée dans les délais prescrits par la loi, au siège de conseillère numéro 3, en la Municipalité de Ste-Praxède.

Pour le siège de conseiller numéro 5

Résultat : 134 votes pour M. Gilles Deshaies
123 votes pour Mme Manon Roy
2 bulletins rejetés

Ayant obtenu la majorité des voix, M. Gilles Deshaies a été proclamé élu et assermenté dans les délais prescrits par la loi, au siège de conseiller numéro 5, en la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2017-11-284 Dépôt : Rapport des dépenses des candidats, DGEO

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la directrice générale confirme que les candidats ont tous déposé leur rapport des dépenses électorales.

Ces rapports seront acheminés au directeur général des élections du Québec (DGEO), tel que prescrit par la loi.

Adoptée.

2017-11-285 Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussièrès
Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus ont procédé au dépôt de leurs déclarations des intérêts pécuniaires dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de ces déclarations.

Adoptée.

2017-11-286 Résolution : Nomination d'un pro-maire

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que M. Jean-François Roy soit nommé pro-maire.

A ce titre, M. Jean-François Roy remplacera le maire Daniel Talbot en son absence.

La nomination est valide jusqu'à son remplacement.

Adoptée.

Information : Dépôt du rôle d'évaluation

La directrice générale informe les gens présents qu'un nouveau rôle triennal sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce nouveau rôle 2018-2019 et 2020 est déposé avec une majoration d'évaluation de l'ordre d'un peu plus de 17 %.

2017-11-287 Résolution : Formation aux élus municipaux

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de fixer un rendez-vous avec Me Odette Gagné, avocate, afin qu'elle rencontre les élus municipaux pour leur donner une formation sur le rôle et les responsabilités des membres du conseil municipal. Différents sujets d'ordre juridique seront également traités lors de cette rencontre.

Adoptée.

2017-11-288 Résolution : Formation Projet de loi 122

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à s'inscrire à la formation de deux jours offerte par l'ADMQ relativement aux impacts de la loi 122.

Cette formation se tiendra le 31 janvier et 1^{er} février 2018 à St-Ferdinand. Le coût de ces cours de perfectionnement s'élève à 522 \$ et sera assumé par le budget de formation 2017.

Adoptée.

2017-11-289 Résolution : Banque prépayée PG Solutions

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil consent à se procurer une banque de temps prépayée auprès de PG Solutions pour des services informatiques à distance.

Il est convenu que le conseil se procure une banque de l'ordre de 2000 \$ et qu'il bénéficie d'un ajout de 10% à la banque de temps.

Adoptée.

2017-11-290 Résolution : Nomination d'un délégué pour oriflammes

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de nommer M. Daniel Talbot et M. Gilles Deshaies pour agir comme délégués auprès du responsable de la MRC des Appalaches, concernant l'installation des oriflammes sur le terrain de la municipalité.

En conséquence, au moment où la MRC des Appalaches contactera la municipalité pour connaître les emplacements et contraintes pour l'installation des oriflammes, ce dossier sera acheminé aux délégués.

Adoptée.

2017-11-291 Résolution : Demande de don « Opération Nez rouge »

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge ».

Adoptée.

2017-11-292 Résolution : Souper des bénévoles

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de mandater le maire et la directrice générale à fixer une date et à transmettre les invitations aux élus et aux bénévoles de la municipalité, pour un souper du Temps des fêtes.

Adoptée.

2017-11-293 Résolution : Avis de motion : Adoption du règlement 231-2017 amendant le règlement 200-2012

M. Paul Audet, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 231-2017 amendant le règlement 200-2012 concernant la prévention des incendies, mesures de préventions générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels soit adopté.

Le but de cette modification est d'inclure une amende aux contribuables qui n'auront pas demandé de permis pour un feu à ciel ouvert.

Adoptée.

Suivi : Rencontre sécurité incendie

La directrice générale informe les élus qu'une première rencontre a eu lieu concernant les scénarios envisageables pour le service en sécurité incendie du secteur sud de la MRC. Une prochaine rencontre sera fixée sous peu afin de nous exposer les chiffres pour chacune des options suggérées.

Suivi : Patrouille nautique

Les gens présents sont informés du bilan de la saison des patrouilleurs nautiques pour la saison estivale 2017.

Informations : Patrouille nautique – Jeux du Québec 2018

Les gens présents sont avisés que la compétition de voile des Jeux du Québec 2018 se tiendra au Parc national de Frontenac, secteur Ste-Praxède.

Les élus sont d'accord que les patrouilleurs nautiques soient présents pour assurer une surveillance de cette compétition qui aura lieu du 1^{er} au 4 août 2018.

2017-11-294 Résolution : Demande de contribution : Association des riverains du Secteur sud (bouées)

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de contribuer aux dépenses reliées à la pose, l'enlèvement et l'entretien des bouées, sur le territoire de la municipalité.

La contribution de notre municipalité s'élève à 2 300 \$. Ce montant sera inclus au budget 2018.

Adoptée.

2017-11-295 Résolution : Nomination d'un élu au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Attendu le processus électoral au cours duquel le conseil est dissous;

Attendu qu'il y a lieu qu'un membre du conseil municipal doit être membre du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le comité doit être formé de trois membres, dont un élu et deux contribuables non-élus;

Attendu que les membres actuels, M. Louis Langevin et M. Denis Gonthier sont encore intéressés à siéger pour ce comité;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que M. Paul Audet, conseiller, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Ste-Praxède sont donc : M. Paul Audet, M. Louis Langevin et M. Denis Gonthier qui demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement.

Adoptée.

2017-11-296 Résolution : Rendez-vous du patrimoine bâti

Attendu la tenue d'un rendez-vous en patrimoine bâti qui se tiendra le 25 novembre prochain en la municipalité d'Adstock;

Attendu que pour cette activité, chacune des municipalités ayant participé à l'inventaire du patrimoine bâti sur son territoire est invitée à désigner un récipiendaire parmi les propriétaires des maisons anciennes qui ont préservé le caractère patrimonial de leur propriété;

Attendu que les récipiendaires seront conviés à cette activité reconnaissance régionale;

Attendu que les élus ont pris connaissance des bâtiments ciblés par l'inventaire réalisé par la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la propriété de M. François Drapeau située au 5812, route 263 soit identifiée comme le choix du conseil municipal afin que cette résidence soit reconnue pour avoir conservé son caractère patrimonial et que le propriétaire soit invité à titre de récipiendaire, lors de la tenue du rendez-vous du patrimoine bâti qui aura lieu le 25 novembre prochain.

De plus, M. Gilles Deshaies est désigné par le conseil pour représenter la municipalité de Ste-Praxède lors du rendez-vous régional du 25 novembre prochain. Si M. Deshaies ne peut être présent, il verra à trouver un remplaçant.

Adoptée.

Informations : Modification des règlements d'urbanisme

Les élus sont informés qu'il y aurait peut-être lieu de modifier certains articles de nos règlements d'urbanisme. Il est convenu que les interrogations soulevées par Mme Josée Vachon ou M. Robert Blanchette soient soumis aux élus cet hiver.

De plus, une modification à notre règlement de lotissement est souhaitable, mais une demande doit être formulée à la MRC afin que notre projet de modification soit inclus dans le schéma d'aménagement de la MRC.

2017-11-297 Résolution : Demande à la MRC des Appalaches à la modification du règlement de lotissement

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède souhaite modifier son règlement de lotissement;

Attendu que la modification souhaitée est d'introduire une disposition permettant l'émission d'un permis de lotissement dans le cas où le cadastre projeté doit être créé dans un but de transaction immobilière, sans droit de construction;

Attendu que des demandes de permis de ce type sont soumises à la Municipalité de Ste-Praxède et que le règlement actuel nous oblige à refuser ces permis;

Attendu que les demandes formulées sont toutes exigées afin de régulariser des droits de propriété, lesquels découlent du dépôt officiel de la réforme cadastrale.

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède ne peut modifier son règlement de lotissement sans une modification législative de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de demander à la MRC des Appalaches de modifier son document complémentaire du schéma d'aménagement afin d'introduire de nouvelles dispositions au règlement de lotissement, dans le but de pouvoir émettre un permis de lotissement dans le cas où le cadastre doit être créé à des fins de transactions immobilières et non pas pour un projet de construction.

Adoptée.

2017-11-298 Résolution : Inspecteur responsable de l'émission des permis

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que M. Robert Blanchette soit désormais nommé inspecteur en bâtiments, en plus des tâches d'inspecteur en environnement qu'il occupe déjà.

M. Blanchette sera disponible par courriel, ainsi que le soir et les week-ends pour répondre aux demandes des contribuables. Les conditions d'embauche demeurent les mêmes. M. Blanchette exerce ces fonctions comme employé contractuel.

De son côté, Mme Josée Vachon verra à terminer les dossiers qu'elle a déjà entrepris. Elle demeure inspectrice en bâtiments et agira uniquement en période de vacances de M. Blanchette ou pour l'émission des permis qui ne nécessitent aucune recherche et qui pourraient être émis sur le champ.

Adoptée.

Suivi : Conformité des installations septiques

La directrice générale informe le conseil du suivi de l'inventaire des installations septiques, réalisé par l'inspecteur en environnement M. Robert Blanchette, relativement aux propriétés pour lesquelles des données étaient manquantes quant au système d'évacuation des eaux usées des résidences.

Il est convenu que les élus prennent des décisions quant à la suite des démarches à entreprendre auprès des contribuables concernés.

2017-11-299 Résolution : Réclamation subvention du député Programme pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins, pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Ste-Praxède et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2017-11-300 Résolution : Réclamation au Ministère des transports (MTO) Programme pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité de Ste-Praxède et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

2017-11-301 Résolution : Nomination d'un élu au Comité de la bibliothèque

Attendu que la bibliothèque municipale Jeanne-D'Arc-Ruël est membre du Réseau Biblio de la Chaudière-Appalaches et Capitale Nationale;

Attendu qu'un élu doit être nommé représentant de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de nommer Mme Jacqueline Demers, conseillère comme représentante de la bibliothèque municipale Jeanne-D'Arc-Ruël ;

Le nom du représentant municipal sera transmis au Réseau Biblio de la Chaudière Appalaches et de la Capitale Nationale.

Adoptée.

2017-11-302 Résolution : Demande de don : Noël des enfants

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le conseil municipal participe financièrement à la fête de Noël des enfants de Ste-Praxède, qui se tiendra dimanche le 10 décembre 2017.

En ce sens, un don de 400 \$ sera versé au Comité des loisirs de Ste-Praxède.

Adoptée.

2017-11-303 Résolution : Paiement des comptes au 13 novembre 2017

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 3 octobre au 13 novembre 2017, laquelle s'élève à 47 576,54 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Il est convenu que certains élus soient nommés pour représenter le conseil auprès de différents comités. Ces élus sont donc mandatés pour faire le lien entre le service qui leur sont attribués et le conseil municipal.

2017-11-304 Représentante : Comité des loisirs

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de nommer la conseillère Mme Jacqueline Demers comme représentante du conseil municipal au Comité des loisirs de Ste-Praxède.

Adoptée.

2017-11-305 Représentant : Voirie locale

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de nommer le conseiller Gaétan Lapointe comme
représentant du conseil municipal pour les dossiers de voirie.

Adoptée.

2017-11-306 Représentant : Patrouille nautique

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de nommer le conseiller Martin Bussières comme
représentant du conseil municipal pour le dossier de la patrouille nautique.

Adoptée.

2017-11-307 Représentant : R.P.G.L.S.F.

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de nommer le conseiller Paul Audet comme
représentant du conseil municipal au comité du Regroupement de Protection du
Grand Lac St-François.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2017-11-308 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 21 h 05.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.